



Mairie de Daix



INFORMATION ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

Chères familles,

Le 19 décembre 2017, la commune de Daix a voté le retour à la semaine de 4 jours. Ceci entraîne donc la fin des Nouvelles Activités Péri-éducatives à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Afin de répondre à vos besoins, la commune de Daix souhaite proposer aux familles un accueil de loisirs qui ouvrirait les mercredis à la journée complète. Le fonctionnement de l'accueil de loisirs serait identique à celui des vacances. Vous auriez la possibilité de réserver :

- En demi-journée avec ou sans repas
- En journée complète avec ou sans repas.

Cet accueil de loisirs serait géré par l'Ufcv, actuel délégataire de l'accueil de loisirs et périscolaire. Afin de proposer un service de qualité, et d'être déclaré auprès des services de l'Etat, l'accueil de loisirs ne pourra ouvrir ses portes, si au moins 10 enfants le fréquentent chaque mercredi.

Vous trouverez donc, ci-dessous un coupon à retourner en mairie ou au périscolaire, avant le 15 juin 2018.

Nous souhaitons également, vous informer que la grille tarifaire pour l'accueil de loisirs extrascolaires évoluera à compter de la rentrée scolaire 2018-2019. En effet la CAF, (co-financeur de l'accueil de loisirs) nous incite à proposer des tarifs les plus modulés et équitables possibles. La grille que vous trouverez ci-dessous a été validée par la CAF. Le montant de participation versé par les familles ne couvre qu'une partie du prix de revient des temps d'accueil de loisirs. La différence étant assurée par la commune de Daix et la Caf de Côte d'Or.

Les modes de paiement quant à eux ne changeront pas.

Grille tarifaire applicable à compter du 01 septembre 2018

Ressources annuelles	Famille avec 1 enfant				
	1/2 journée sans repas	journée sans repas	Prix du repas	Journée avec repas	Supplément pour extérieurs à la commune par enfant
Jusqu'à 11 999 €	4,00 €	6,00 €	2,20 €	8,20 €	+ 30%
De 12 000 à 23 999 €	5,10 €	7,70 €	2,80 €	10,50 €	
De 24 000 à 35 999 €	6,30 €	9,50 €	3,50 €	13,00 €	
36 000 à 47 999 €	6,80 €	10,24 €	3,80 €	14,00 €	
Supérieur à 48 000€	7,30 €	11,00 €	4,00 €	15,00 €	

Ressources annuelles	Famille avec 2 enfants				
	1/2 journée sans repas	journée sans repas	Prix du repas	Journée avec repas	Supplément pour extérieurs à la commune par enfant
Jusqu'à 11 999 €	3,80 €	5,70 €	2,09 €	7,79 €	+ 30%
De 12 000 à 23 999 €	4,85 €	7,32 €	2,66 €	9,98 €	
De 24 000 à 35 999 €	5,99 €	9,03 €	3,33 €	12,35 €	
36 000 à 47 999 €	6,46 €	9,73 €	3,61 €	13,30 €	
Supérieur à 48 000€	6,94 €	10,45 €	3,80 €	14,25 €	

Ressources annuelles	Famille avec 3 enfants et +				
	1/2 journée sans repas	journée sans repas	Prix du repas	Journée avec repas	Supplément pour extérieurs à la commune par enfant
Jusqu'à 11 999 €	3,60 €	5,40 €	1,99 €	7,38 €	+ 30%
De 12 000 à 23 999 €	4,59 €	6,93 €	2,53 €	9,45 €	
De 24 000 à 35 999 €	5,67 €	8,55 €	3,16 €	11,70 €	
36 000 à 47 999 €	6,12 €	9,22 €	3,43 €	12,60 €	
Supérieur à 48 000€	6,57 €	9,90 €	3,61 €	13,50 €	

Nous profitons également de ce courrier afin de vous informer de quelques dates et échéances pour la rentrée prochaine :

- Le dossier administratif permet l'inscription des enfants pour la rentrée 2018-2019. Ce dossier administratif sera disponible dès le 01 juin sur le portail animation de l'Ufcv sur internet (portail-animation.ufcv.fr >> sélectionnez simplement la commune dans le moteur de recherche) à l'accueil périscolaire et en mairie de Daix.
Les dossiers (un par enfant) doivent obligatoirement être retournés complétés et signés **en Mairie ou à l'Ufcv avant le 20/07/2018**.
Le règlement intérieur sera en ligne sur le portail animation et disponible sur place à compter du 01 juin. Les délais de réservation et d'annulation sont notamment présentés dans le règlement intérieur. Il conviendra donc que vous en fassiez une lecture attentive.

Les équipes de l'Ufcv se tiennent à votre disposition pour toute demande d'information et toute aide dans les procédures d'inscription et de réservation :

Ufcv – Délégation régionale de Bourgogne
29, rue Jean-Baptiste BAUDIN
21000 DIJON
03 81 52 56 80
animation.bourgogne@ufcv.fr

Bien cordialement,

Dominique BEGIN-CLAUDET
Maire de Daix

Marine KABITI
Responsable Animation
Ufcv Bourgogne

CUPON REPONSE

Je souhaiterai que sur la commune de Daix, un accueil de loisirs soit ouvert les mercredis scolaires à la journée :

oui

non

Si oui, j'inscrirai mon enfant :

à la journée

à la demi-journée

J'inscrirai mon enfant :

Chaque mercredi

Régulièrement (une fois toutes les deux semaines)

Occasionnellement (une fois par bimestre)

Autres veuillez préciser.....

Nombre d'enfant qui fréquenterait l'accueil de loisirs :

**Coupon à retourner en mairie ou au périscolaire,
avant le 15 juin 2018.**